

Mission Locale Bassin Thiernois – Désignation des représentants

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Mission Locale Bassin Thiernois – Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu les statuts de l'association et notamment les articles : Titre II – Article 6.1 Composition et Titre III – 9.1 Administration et fonctionnement ;

Considérant que la Mission Locale est constituée de personnes morales ou physiques, membres actifs ou membres associés, contribuant par leur activité et leur implication sur le territoire à l'objet de l'association : élus des collectivités locales, représentants des services déconcentrés de l'État, acteurs économiques, représentants du champ d'insertion, de l'emploi, de la formation, acteurs sociaux et représentants de toute autre structure intervenant auprès du public cible de l'Association ;

Considérant que les collectivités territoriales cotisant ou participant au financement de l'association sont les membres actifs au sein de la Mission Locale ;

Considérant que les communes de plus de 2 500 habitants, de droit, disposent d'un siège d'administrateur ;

Considérant que le Conseil d'Administration est renouvelé à chaque élection municipale ainsi qu'à l'occasion du renouvellement des Conseils municipaux ;

Considérant que le mandat d'administrateur prend fin avec le mandat du Président ;

Considérant que les communes sont représentées par le Maire ou son représentant ;

Pour la Commune de THIERS, il convient de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Approuve** la désignation de Francis ROUX en tant que représentant titulaire et Delphine BOUYASSE en tant que représentant suppléant ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX

